



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN SEANCE DU
LUNDI 16 OCTOBRE 2023 à 20H

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
35-2023,	Tarifs des salles communales et jardins partagés 2024	Adopté à l'unanimité
36-2023,	Tarifs camping 2024	Adopté à l'unanimité
37-2023,	Tarifs Puy Du Fou 2024	Adopté à l'unanimité
38-2023,	Fixation du prix de vente d'un logement communal	Adopté à l'unanimité
39-2023,	Projet de création d'une MAM - Subvention CAF - Approbation du plan de financement	Adopté à l'unanimité
40-2023,	Projet d'étude de circulation - Subvention CD85 - Approbation du plan de financement	Adopté à l'unanimité
41-2023,	Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement	Adopté à l'unanimité
42-2023,	Mise à disposition agents communaux à l'AAA	Adopté à l'unanimité
43-2023,	Modification du tableau des effectifs et annualisation du temps de travail	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 17/10/2023

Le Maire
Arnaud PRAILE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 19

Nombre de conseillers présents 17

Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

35-2023 Tarifs des salles communales et jardins partagés 2024

Au cours de sa dernière réunion, la commission Vie Associative a travaillé sur la tarification des salles communales pour l'année 2024 et a proposé de modifier les tarifs selon le tableau ci-dessous :



TARIFS 2024

		MALOUINS	EXTERIEURS	
Salle Jubilé	Journée complète	240 €	360 €	
	Vin d'honneur (coupure à 15h)	175 €	260 €	
	Forfait 2 jours	350 €	520 €	
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	30 €	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	80 €	80 €	
	Caution	1 000 €	1 000 €	
Salle Polyvalente	Journée complète	180 €	-	
	Vin d'honneur (coupure à 15h)	140 €	-	
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	-	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	50 €	-	
	Caution	600 €	-	
Salle Tempyre	Journée complète	80 €	120 €	
	Vin d'honneur (coupure à 15h)	60 €	80 €	
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	40 €	40 €	
	Caution	600 €	600 €	
	Salle Théâtre de Verdure*	Journée en semaine	175 €	260 €
Journée en WE ou fériée		200 €	300 €	
Forfait 2 jours		285 €	430 €	
Forfait semaine		400 €	600 €	
Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h		20 €	30 €	
Caution		1 000 €	1 000 €	
Stes privées ou associations fiscalisées				
Week-end et Jours Fériés			305€	
Associations Loi 1901 (non fiscalisées)				
1/Manifestations destinées aux membres et sympathisants de l'association, ainsi, qu'à tout public. avec entrée payante et/ou buvette				
En semaine		100€	150€	
2/Manifestation réservées aux membres de l'association et à ses sympathisants invités, sans entrée payante, ni buvette sauf réunion Assemblée Générale				
En semaine				
Week-end et Jours Fériés		70€	120€	
Forfait énergie assos (hors AG et activités)		50 €	50 €	
Caution	1 000 €	1 000 €		

* Pour les centres de loisirs séjournant sur la base en semaine - gratuit

Loc. praticables avec salle du Jubilé - Montage à faire par les personnes
10 de 2m²- 20, 40, 60 ou 80 pour la hauteur des pieds

30 €

Forfait ménage : Tarif horaire ménage

100 €

Jardin du Bordage	Location annuelle à l'association (Eau consommée non comprise)	80 €
-------------------	--	------

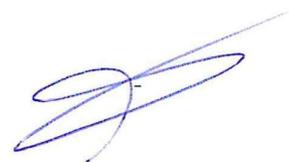
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 des salles communales et jardins partagés tels que présentés ci-dessus.
- **PRECISE** qu'ils prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice.....19
Nombre de conseillers présents.....17
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

36-2023 Tarifs Camping de Poupet 2024

Lors de la réunion en date du 28 septembre 2023, la Commission Tourisme a travaillé sur la mise en place de nouveaux tarifs Camping pour la saison 2024.

Le Conseil Municipal est invité à définir et à voter cette nouvelle grille tarifaire.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les tarifs 2024 du Camping de Poupet, tels que joints en annexe de la présente délibération.
- **PRECISE** qu'ils prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin



Assurance annulation

niveau	montant de la commande	montant de l'assurance par commande
1	de 0€ à 60€	2,80 €
2	de 60,01€ à 100€	4,80 €
3	de 100,01€ à 150€	7,80 €
4	de 150,01€ à 200€	10,00 €
5	de 200,01€ à 300€	13,80 €
6	de 300,01€ à 400€	16,80 €
7	de 400,01€ à 500€	20,00 €
8	de 500,01€ à 600€	24,00 €
9	de 600,01€ à 900€	29,00 €

niveau	montant de la commande	montant de l'assurance par commande
10	de 900,01€ à 1200€	34,00 €
11	de 1200,01€ à 1500€	39,00 €
12	Plus de 1500,01€	44,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **ADOPTÉ** les tarifs pour la vente des billets du Puy Du Fou saison 2024, tels que présentés ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Lundi 16 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 16
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Monsieur GASCHET Cédric sort de la salle.

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

38-2023 Fixation du prix de vente d'un logement communal

Monsieur GASCHET Cédric, Adjoint, en tant qu'agent immobilier professionnel, sort de la salle et s'abstient de participer tant au vote qu'aux discussions du Conseil portant sur une affaire de transaction immobilière.

Le Conseil Municipal avait donné son approbation pour la mise en vente d'un logement communal par une délibération 62-2022 en date du 9 décembre 2022.

Pour rappel, le logement se situe au 26 rue de Tempyre, section n° B 2216, d'une surface de 33m².

Le 6 décembre 2022, l'avis du Domaine sur la valeur vénale était de 67 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 15%.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix de vente de ce logement à 75 000 € net vendeur. Les frais de vente sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Cédric GASCHET, Adjoint, étant sorti de la salle,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ➔ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- ➔ **DECIDE** de fixer le prix de vente du logement situé au 26 rue de Tempyre à 75 000 € net vendeur, frais de vente à la charge de l'acquéreur.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance



Département de la Vendée
 COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 19
Nombre de conseillers présents 17
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin



39-2023 Projet de création d'une MAM – Subvention CAF – Approbation du plan de financement

Dans le cadre du projet de création d'une MAM, il est proposé de présenter un dossier de subvention à la CAF de Vendée.

Pour compléter cette demande de subventions, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de l'opération et le plan de financement ci-dessous :

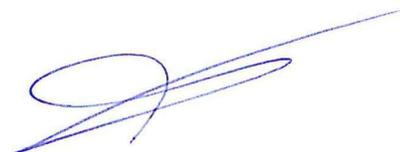
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
CMO ARCANE	18 530,00 €	Subvention CAF VENDEE	145 200,00 €	53,83 %
CMO INSO	5 500,00 €			
CMO ACTIS INGENIERIE	2 700,00 €			
Démolition d'une partie du bâtiment existant	14 000,00 €			
Extension du bâtiment existant et construction d'un préau	149 600,00 €			
Restructuration du bâtiment existant (ouverture, charpente, couverture, menuiseries, aménagements intérieurs, électricité, chauffage, plomberie, ventilation)	74 400,00 €			
Restructuration du bâtiment existant (terrasse, clôture, engazonnement)	5 000,00 €			
		Sous-total	145 200,00 €	53,83 %
		Emprunt		
		Autofinancement	124 530,00 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	124 530,00 €	46,17 %
Total dépenses	269 730,00 €	Total Recettes	269 730,00 €	100,00 %

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de création d'une MAM pour une dépense estimative de 269 730€ ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus pour joindre à la demande de subvention CAF Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 19
Nombre de conseillers présents 17
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

40–2023 Projet d'étude de circulation centre bourg– Subvention Département de la Vendée – Approbation du plan de financement

Dans le cadre du développement de l'habitat et des services publics sur son territoire, la commune de Saint Malo du Bois souhaite mener une étude de circulation du centre bourg et de ses abords.

Cette étude devra répondre à un certain nombre d'objectifs :

- La sécurisation de la circulation ainsi que la fluidification en ajustant les sens de circulation.
- La prise en compte du projet d'extension de l'urbanisation et ses conséquences sur la circulation.
- La prise en compte de la circulation engendrée par les nouveaux lotissements, accroître la sécurité routière.

Dans ce contexte, la commune de Saint Malo du Bois a missionné la SPL de Vendée en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de rédiger un cahier des charges permettant de sélectionner un bureau d'études.

Le budget est estimé à 20 000 € HT selon le plan de financement ci-dessous. La commune de Saint Malo du Bois sollicite par conséquent le Conseil Départemental de la Vendée pour une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre du programme « Aménagement de commune/espace public et mobilité durable ».

Pour compléter cette demande de subventions, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'approbation de l'opération et le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE CIRCULATION - SAINT MALO DU BOIS

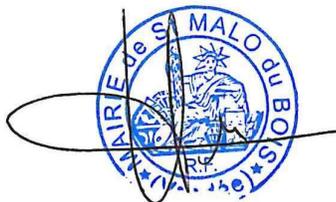
	DEPENSES HT	RECETTES
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 800	
Etude de circulation	16 500	
Frais divers (dont mise en concurrence)	700	
Conseil Départemental de la Vendée (50%)		10 000
Autofinancement (50%)		10 000
TOTAL	20 000	20 000

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet d'étude de circulation ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus pour joindre à la demande de subvention du Conseil Départemental de la Vendée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 19
Nombre de conseillers présents 17
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoint**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

41-2023 Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement - PDLA

Au vu du projet de construction de 6 logements sur le quartier Doué Geneston, Vendée Habitat pourrait bénéficier d'une aide du Département de la Vendée dans le cadre du programme départemental Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement (PDLA).

Monsieur le Maire propose de flécher à Vendée Habitat :

- Sur la partie dépenses éligibles au titre des travaux : 10 000€ par logement soit 60 000 € pour 6 logements.
- ➔ Monsieur le Maire propose donc de flécher 6 logements sur le Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA), ce qui permettrait à Vendée Habitat de bénéficier de la subvention allouée au titre du logement.

Monsieur le Maire propose de flécher à la Commune de Saint Malo du Bois :

- Sur la partie dépenses éligibles au titre du foncier : les travaux éventuels de préparation à la réurbanisation.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- ➔ **ACCEPTE** cette proposition et l'orientation du fléchage.
- ➔ **SOLLICITE** le Département de la Vendée pour l'octroi de l'aide ci-dessus citée à Vendée Habitat
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin



Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 19
Nombre de conseillers présents..... 17
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

42-2023 Mise à disposition d'agents à l'association AAA – Saison 2023

Dans le cadre des activités touristiques présentes sur la commune de Saint Malo du Bois, deux agents communaux sont mis à disposition de l'Association Animation Accueil (AAA).

A ce titre, il convient de facturer ce temps de mise à disposition à l'association.

Le nombre d'heures effectuées en 2023 s'élève à 279h pour Valentin et 216h50 pour Tiphaine soit un total de 495,50h à 17,78 €/h (coût salarial des agents) : 8 809,99 €.

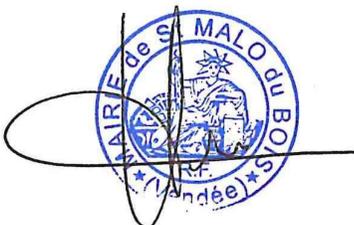
Pour information, en 2022, 515h ont été facturées pour 8 636,55 €.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de facturer le temps de mise à disposition de deux agents communaux à l'AAA au titre de l'année 2023, pour un montant de 8 809,99 €, selon les modalités ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin





Département de la Vendée
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice..... 19
Nombre de conseillers présents 17
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie 12/10/2023

Membres présents : PRAILE Arnaud, **Maire**, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, **Adjoints**, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, AUVINET Marietta, **Conseillers Municipaux**

Membre représenté : -

Membres absents excusés : MASSE Catherine, HULIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : BOISSINOT Robin

43-2023 Modification du tableau des effectifs et annualisation du temps de travail

Au cours du Conseil Municipal du 19 juin 2023, les élus ont voté la création de trois postes d'Adjoint Technique à temps non-complet (DCM 29-2023) à compter du 1^{er} septembre 2023 sur le service Restauration Scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. L'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- De répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité (vacances scolaires) ou de faible activité.
- De maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité (vacances scolaires) ou de faible activité.

Monsieur le Maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour le service de Restauration Scolaire des cycles de travail annualisés.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la modification suivante au tableau des effectifs communaux, en prenant compte d'un temps annualisé :

- Création de trois postes d'Adjoint Technique à temps non-complet, annualisés :
 - ➔ 1 poste à 20,58h hebdomadaire annualisé (soit 945h de travail à effectuer sur l'année)
 - ➔ 1 poste à 11,43h hebdomadaire annualisé (soit 525h de travail à effectuer sur l'année)
 - ➔ 1 poste à 7,18h hebdomadaire annualisé (soit 280h de travail à effectuer sur l'année)

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

➔ **APPROUVE** d'une part la modification du tableau des effectifs à compter du 16 octobre 2023 et d'autre part l'annualisation du temps de travail telle qu'énoncée ci-dessus.

➔ **PRECISE** que cette délibération abroge et remplace la délibération 29-2023 en date du 19 juin 2023.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
PRAILE Arnaud

Le Secrétaire de Séance
BOISSINOT Robin

